



La Communauté de Communes du Grand Langres & la Ville de Langres

Recrutent par voie statutaire ou à défaut, par contrat UN AGENT DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES (H/F)

Poste à pourvoir au 8 juillet 2024

L'agent de surveillance des voies publiques est placé sous la responsabilité du chef de la police municipale. Sa mission principale est d'assurer la prévention et la surveillance de la voie communale.

Missions :

- Surveiller et relever les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement,
- Relever celles relatives au règlement départemental : surveiller la propreté et les dépôts sauvages, prévenir, conseiller et dissuader les usagers,
- Participer à la prévention sur la voie publique : sécuriser le passage piéton, signaler un accident, porter assistance aux personnes,
- Renseigner les usagers,
- Gérer le stationnement payant : collecter et assurer la maintenance des horodateurs, comptabiliser la régie, déposer les fonds à la trésorerie,
- Gérer les droits de place : placer les commerçants, encaisser les droits de place, surveiller le marché/Foire/Fête Foraine/Cirque...
- Effectuer les formalités administratives en lien avec le poste : rédaction et transmission des rapports (régies, activités, informations etc.)

Profil :

- Etre disponible, discret, rigoureux, autonome et intègre
- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue, la maîtrise de soi
- Etre titulaire du permis B

Conditions d'exercice du poste :

- Poste à temps complet
- Horaires irréguliers avec amplitude variable (soirées, week-end, jours fériés et en fonction des évènements)
- Port d'une tenue spécifique
- Le candidat retenu devra être agréé et assermenté par le Préfet.
- Conditions statutaires, régime indemnitaire mensuel et CNAS.

Renseignements auprès de Marjorie DUCLOS, responsable du service police intercommunale
(Tél 03.25.87.00.40) ou du service RH (Tél 03.25.87.77.77).

**Adressez votre candidature par mail avant le 04 juillet 2024
au Service RH de la Communauté de Communes du Grand Langres
rh@langres.fr**